

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**10 PLACE EDMOND PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2020 – 054 : Suppressions et
créations de postes**

Séance du 29 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi 29 juillet, à 19h, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully sur Seules, sous la présidence de Monsieur Thierry OZENNE, Président. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 23 juillet 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 23 juillet 2020.

| Nombre de conseillers communautaires | | |
|--|----------|-------------------------|
| En exercice | Présents | Participants au vote |
| 44 | 38 | 44 |
| Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir | | |

| VOTE |
|----------------------|
| A L'UNANIMITE |
| Pour: 44 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Daniel DESCHAMPS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Vladimir FELICIJAN (suppléant de Alain SCRIBE), Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Patrick LEHERISSIER (suppléant de Daniel LEMOUSSU), , Daniel LESERVOISIER, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET.

Ont donné pouvoir :

Christelle CROCOMO a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD,
Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Hervé RICHARD
Gérard LEU adonné pouvoir à Agnès THOMASSET
Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Sylvaine LEFEVRE,
Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE

Le Conseil communautaire a nommé Gwenaëlle LECONTE secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 16 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/08/2020

Application agréée E-legalite.com

DEL2020-054 : SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu l'avis favorable du Comité Technique
- Vu l'avis favorable des commissions administratives paritaires du centre de gestion les 4 et 13 février 2020

Considérant qu'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème} peut bénéficier d'une promotion interne pour passer agent de maîtrise à 35/35^{ème}

Considérant qu'un adjoint administratif (35/35^{ème}) a réussi le concours de rédacteur (35/35^{ème}),

Considérant qu'une erreur matérielle a été faite lors de la création du poste du nouveau chef d'équipe Nord : d'agent de maîtrise a été créé au lieu du poste d'agent de maîtrise principal,

Considérant que pour pallier au départ du Directeur des Services Techniques, une vacance d'emploi a été publiée. Il est nécessaire de prévoir les postes suivants pour le futur recrutement : technicien principal de 2^{ème} classe ou technicien principal de 1^{ère} classe ou ingénieur principal

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :

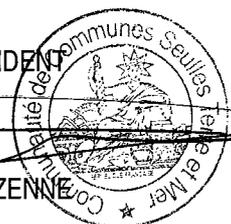
- **MODIFIE** le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème} en agent de maîtrise à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} août 2020,
- **MODIFIE** le poste d'adjoint administratif (35/35^{ème}) en poste de rédacteur (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} août 2020,
- **MODIFIE** le poste d'agent de maîtrise (35/35^{ème}) en poste d'agent de maîtrise principal (35/35^{ème}) à compter de son arrivée dans la collectivité,
- **CREEE** les postes suivants : 1 technicien principal de 2^{ème} classe (35/35^{ème}), 1 technicien principal de 1^{ère} classe (35/35^{ème}) et 1 poste d'ingénieur principal (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} août 2020,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT



Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 05/08/2020

Application agréée E-legalite.com